

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024

Délibération n°2024-01

Budget primitif 2024

Date de la convocation : 1^{er} février 2024

Nombre de membres du Comité Syndical : 53

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Président de séance : Johanna Rolland

Secrétaire de séance : Eric Provost

Présents (28) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Céline PAILLARD, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Bruno VEYRAND.

Absents et représentés (7) : Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Johanna ROLLAND, Anthony DESCLOZIERS donne pouvoir à Bertrand AFFILE, Aziliz GOUEZ donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Jean-Sébastien GUITTON donne pouvoir à Tristan RIOM, Franck HERVY donne pouvoir à Jean-Michel CRAND, Pascal PRAS donne pouvoir à Jacques GARREAU, Claire TRAMIER donne pouvoir à Michel GUILLARD

Absents et excusés (18) : Laure BESLIER, Delphine BONAMY, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, Christophe COTTA, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Stéphanie GUILLON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Valérie OPPELT, François OUVRARD, Nicolas OUDAERT, Jean-Claude PELLETEUR, , André SALAUN, Aymeric SEASSAU, Francky TRICHET

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024 Délibération n°2024-01

Budget primitif 2024

La Présidente

Expose,

En cohérence avec le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présenté le 21 décembre dernier, le budget primitif 2024 du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire s'inscrit dans la continuité de la démarche stratégique Trajectoire 2050 et prend en compte les dépenses liées à la deuxième année d'élaboration du SCOT.

Pour mettre en œuvre ce programme de travail, le budget primitif 2024 du Pôle métropolitain s'établit dans un premier temps à 1 215 570 € en fonctionnement et 312 192 € en investissement. Le vote du Budget supplémentaire en juin 2024 avec la reprise des excédents de l'année 2023 permettra de l'enrichir dans un second temps.

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du pôle métropolitain reposent quasi exclusivement sur les contributions de nos intercommunalités. En application des statuts du pôle métropolitain, le calcul du pourcentage de participation de chaque EPCI repose pour moitié sur le potentiel fiscal et pour moitié sur le poids de population.

Conformément au débat d'orientations budgétaires, il est décidé de maintenir le niveau global des participations des EPCI au même niveau qu'en 2023 soit à hauteur de **1 163 571 €**.

Conformément au ROB, le tableau ci-après détaille ces participations :

EPCI	Taux 2023	Taux 2024	Participation 2024	Rappel 2023	Evolution
Nantes Métropole	73,79 %	74 %	861 011 €	858 605 €	0,28 %
St Nazaire Agglomération	16,22 %	15,92 %	185 252 €	188 738 €	-1,85 %
Erdre et Gesvres	4,91 %	4,98 %	58 000 €	57 145 €	1,50 %
Estuaire et Sillon	3,85 %	3,87 %	44 988 €	44 813 €	0,39 %
Pays de Blain	1,23 %	1,23 %	14 319 €	14 270 €	0,35 %
			1 163 571 €	1 163 571 €	0,00 %

En plus des participations des intercommunalités membres, le budget primitif 2024 intègre une recette hypothétique de 20 000 € permettant de couvrir la dépense équivalente en cas d'intervention de la COPRE sur un accident environnemental dans le cadre du principe du pollueur/payeur.

Enfin le budget intègre 32 000 € d'opérations d'ordre correspondant à la prise en compte de l'amortissement des subventions d'investissement.

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024 Délibération n°2024-01

Budget primitif 2024

B. Les dépenses de fonctionnement

1. La refacturation pour la mise à disposition de l'équipe du Pôle métropolitain et de la COPRE (chapitre 012): 371 000 €

Ce montant correspond :

- A la mise à disposition par Saint-Nazaire Agglomération - la CARENE des cinq agents nécessaires au fonctionnement du PMNSN, ainsi que des services comptabilité, marchés publics, informatique et archives au prorata temporis.
- A la mise à disposition par Nantes Métropole de la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques Environnementaux, pour l'équivalent de 5% de l'ensemble des quatre postes

2. Financement des programmes partenariaux de l'ADDRN et l'AURAN (chapitre 65): 269 400 €

Il est rappelé que par délibération en date du 3 décembre 2021, le comité syndical a validé de nouvelles conventions d'objectifs pluriannuelles avec l'AURAN et l'ADDRN prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.

En section de fonctionnement, il est prévu 150 700 € pour l'AURAN et 118 700 € pour l'ADDRN dont 8 500 € pour réaliser une étude de faisabilité d'intensification foncière d'une zone d'activités économiques de la communauté de communes Estuaire et Sillon, dans le prolongement de l'étude expérimentale menée en 2023 sur les communautés de communes d'Erdre et Gesvres et de Pays de Blain communauté.

3. Le budget Expérimentations / Etudes du « Démonstrateur des possibles » (chapitre 011): 76 000 €

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est un espace de dialogue et de coopérations entre cinq intercommunalités au service d'un destin commun. S'il conduit l'élaboration de la stratégie d'aménagement du territoire au travers le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), Il est aussi un espace d'études et d'expérimentations, sur des sujets d'intérêt commun, afin d'accompagner le changement dans la fabrique du territoire.

Ainsi, le budget du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire prévoit, chaque année, une enveloppe pour permettre la réalisation de ces études et expérimentations.

Pour le 1^{er} semestre 2024, sur la base d'une ligne budgétaire de 76 000 € et suite au dernier Exécutif du 25 janvier dernier, il est notamment prévu dans ce chapitre « dépenses de fonctionnement » une étude d'accompagnement au changement pour une densité urbaine désirable et possible, une mission d'accompagnement et d'expérimentation autour des enjeux agricoles de transmission et d'habitat. (Les autres études plus directement rattachées au SCoT sont inscrites en section d'investissement).

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024 Délibération n°2024-01

Budget primitif 2024

Les autres études lancées au deuxième semestre s'appuieront sur une enveloppe complémentaire - votée à mi-année dans le cadre du Budget Supplémentaire-, grâce aux excédents du compte administratif 2023.

4. Le budget lié à l'animation du projet (chapitre 011) : 65 000 €

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, à la fois pour assurer la mise en révision du SCoT et sa fonction d'animation du débat, doit assurer un certain nombre de dépenses liées à la concertation, la communication et l'organisation d'ateliers et autres « temps forts ». Ces frais s'élèvent à :

- o 35 000 € pour l'organisation de séminaires et d'événements
- o 30 000 € pour les frais de concertation et communication

5. Les frais de fonctionnement du Pôle (chapitre 011) : 54 500 €

- o 47 000 € pour les locaux du Pôle, 2 allée Baco à Nantes (loyers, impôts et charges)
- o 7 500 € pour les autres frais (assurances, déplacements, fournitures, copieur, téléphonie...)

Il est également prévu, dans ce chapitre des charges à caractère général (chapitre 011), 20 000 € de provisions de dépenses en cas d'intervention de la COPRE de Nantes Métropole

6. Les frais de fonctionnement liés au SCoT (chapitre 011) : 30 000 €

Ceci correspond à la provision pour frais d'avocat (procédure SCOT)

7. L'adhésion du Pôle à des organismes extérieurs : 21 000 €

Le Pôle adhère déjà à la Fédération Nationale des SCOT pour un montant annuel de 4 400 €, à Maison Régionale de l'Architecture pour un montant de 3 000 € ainsi qu'à Air Pays de la Loire (1 500 €) et Novabuild (240€). En 2024, deux nouvelles adhésions sont prévues avec :

- BRUDED : 10 000 €
- Comité 21 Grand Ouest : 1 200 €

8. La dotation aux amortissements : 276 000 €

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire qui permet au Pôle de provisionner les sommes nécessaires au renouvellement de ses actifs à savoir le Schéma de COhérence Territoriale (compte 202) et les crédits d'études (2031). Il s'agit d'une estimation au regard de l'exécution budgétaire en date du mois de décembre, le montant définitif sera inscrit lors du vote du budget supplémentaire.

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024 Délibération n°2024-01

Budget primitif 2024

C. Les Dépenses d'Investissement

Les dépenses prévues en section d'investissement s'élèvent à **312 192 €** dont notamment :

- 193 300 € de participations aux agences pour la réalisation des études liées à l'élaboration du SCOT
- Une enveloppe de 50 692 € pour lancer des études permettant d'enrichir le SCoT. Suite au dernier Exécutif, deux premiers sujets vont être mobilisés : une étude sur l'économie métropolitaine ordinaire et invisible avec ses impacts socio-économiques et une expérimentation autour de la notion de santé globale dans l'aménagement.
- Une enveloppe de 25 000 € pour la refonte du site internet et des supports d'information liés, au service de notre stratégie de concertation autour de la révision du SCoT
- 6 200 € pour le solde des études de conception sur le 6^e belvédère de Rohars, dont la maîtrise d'ouvrage sera dorénavant prise en charge par la communauté de communes Estuaire et Sillon
- 32 000 € pour l'opération d'ordre comptable relative aux subventions d'investissement.

D. Les recettes d'Investissement

Pour l'exercice 2023, les prévisions de recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de **312 192 €**. Elles se répartissent entre :

- 276 000 € de dotations aux Amortissements
- 36 192 € de subventions (24 500 € de l'ADEME pour l'étude AMI ZAN et 11 692 € de la Région des Pays de la Loire sur l'étude d'évaluation environnementale)

Au total, la section de fonctionnement du budget primitif 2024 s'équilibre donc à hauteur d'un million deux cent quinze mille cinq cent soixante-dix euros (1 215 570 €) et la section d'investissement à trois cent douze mille cent quatre-vingt-douze euros (312 192 €).

Le vote du Budget supplémentaire en juin 2024 avec la reprise des excédents de l'année 2023, estimés à ce jour à environ 290 000 €, permettra au pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire de compléter ce budget primitif sans recours à l'emprunt et d'inscrire de nouvelles études et actions au service de ses intercommunalités.

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024 Délibération n°2024-01

Budget primitif 2024

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

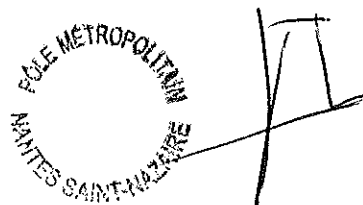
- Approuve, au titre de l'année 2024, le versement à l'AURAN et à l'ADDRN des crédits ainsi répartis :
 - o Pour l'ADDRN : 118 700 € (nature 6574) et 60 000 € (nature 202)
 - o Pour l'AURAN : 150 700 € (nature 6574) et 133 300 € (nature 202)
- Approuve par chapitre le budget 2024 du Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire, tel que joint à la présente délibération.
- Donne délégation à Madame la Présidente ou son représentant à effectuer, en tant que de besoin, à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire et l'autorise à l'intérieur de chaque section du budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée.
- Autorise Madame la Présidente son représentant à accomplir toute formalité liée à l'exécution de la présente décision.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 15 février 2024

POUR (35) : Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Aziliz GOUEZ, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Bruno VEYRAND.

Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



CONTRE (0)
ABSTENTION (0)

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024

Délibération n°2024-02

Renouvellement de la convention permettant l'extension du périmètre d'intervention de la COPRE (cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux) au territoire du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Date de la convocation : 1^{er} février 2024

Nombre de membres du Comité Syndical : 53

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Président de séance : Johanna Rolland

Secrétaire de séance : Eric Provost

Présents (28) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Céline PAILLARD, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Bruno VEYRAND.

Absents et représentés (7) : Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Johanna ROLLAND, Anthony DESCLOZIERS donne pouvoir à Bertrand AFFILE, Aziliz GOUEZ donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Jean-Sébastien GUITTON donne pouvoir à Tristan RIOM, Franck HERVY donne pouvoir à Jean-Michel CRAND, Pascal PRAS donne pouvoir à Jacques GARREAU, Claire TRAMIER donne pouvoir à Michel GUILLARD

Absents et excusés (18) : Laure BESLIER, Delphine BONAMY, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, Christophe COTTA, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Stéphanie GUILLON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Valérie OPPELT, François OUVARD, Nicolas OUDAERT, Jean-Claude PELLETEUR, , André SALAUN, Aymeric SEASSAU, Francky TRICHET

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024 Délibération n°2024-02

Renouvellement de la convention permettant l'extension du périmètre d'intervention de la COPRE (cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux) au territoire du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

La Présidente

Expose,

Le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a conclu en 2020 une convention avec Nantes Métropole permettant l'extension du territoire d'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux (COPRE) à l'échelle des 61 Communes du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Ce service spécialisé et dédié à la lutte contre les pollutions et atteintes environnementales s'articule autour de 2 missions principales :

- Des missions opérationnelles qui consistent à traiter sans délai tout accident environnemental par la conduite et la prise en charge immédiate des actions urgents jugées nécessaires
- Des missions préventives pour prévenir les risques au moyen de démarches systématiques de connaissances des risques et enjeux de son territoire de compétences.

Pour ce faire, la COPRE bénéficie de dispositifs partenariaux particulièrement aboutis depuis plus de 30 ans entre la Métropole, le SDISS 44 et les services de l'Etat, permettant une prise en charge complète et coordonnée de tout événement environnemental.

Ainsi, chaque année, le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire inscrit dans ses crédits budgétaires une enveloppe financière permettant de prendre en charge les dépenses afférentes ainsi que les recettes correspondantes, puisque la personne (morale ou physique) responsable de la pollution est appelée à rembourser les frais engagés sur la base du dossier rédigé par la COPRE. En parallèle, une convention de mise à disposition du personnel de la COPRE a également été conclue entre Nantes Métropole et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Après un premier renouvellement pour la période 2021 - 2023, il convient aujourd'hui de renouveler de nouveau cette convention, dans les mêmes termes, pour une durée d'une année, reconductible 3 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Considérant l'intérêt pour les EPCI membres et leurs Communes de disposer de l'expertise et de la force d'intervention rapide de ce service qui a fait ses preuves depuis des dizaines d'années sur la métropole nantaise ;

Vu les statuts du pôle métropolitain et notamment son objet en matière d'actions d'intérêt métropolitain dans le domaine de la protection de l'environnement ;

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve le renouvellement de la convention permettant la mise en œuvre de l'extension du périmètre d'intervention de la COPRE au territoire du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, soit aux 37 Communes membres hors Nantes Métropole ;
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention et tout acte document, avenant y afférents ;
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à accomplir toute formalité liée à l'exécution de la présente décision.

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024 Délibération n°2024-02

Renouvellement de la convention permettant l'extension du périmètre d'intervention de la COPRE (cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux) au territoire du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

A L'UNANIMITE

POUR (35): Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Aziliz GOUEZ, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Bruno VEYRAND.

CONTRE (0)
ABSTENTION (0)

Nantes, le 15 février 2024

Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 20/02/2024



ID : 044-200035335-20240215-2024_02-DE

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024 Délibération n°2024-03

Adhésion au Comité 21 Grand Ouest

Date de la convocation : 1^{er} février 2024

Nombre de membres du Comité Syndical : 53

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Président de séance : Johanna Rolland

Secrétaire de séance : Eric provost

Présents (28) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Céline PAILLARD, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Bruno VEYRAND.

Absents et représentés (7) : Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Johanna ROLLAND, Anthony DESCLOZIERS donne pouvoir à Bertrand AFFILE, Aziliz GOUEZ donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Jean-Sébastien GUITTON donne pouvoir à Tristan RIOM, Franck HERVY donne pouvoir à Jean-Michel CRAND, Pascal PRAS donne pouvoir à Jacques GARREAU, Claire TRAMIER donne pouvoir à Michel GUILLARD

Absents et excusés (18) : Laure BESLIER, Delphine BONAMY, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, Christophe COTTA, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Stéphanie GUILLON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Valérie OPPELT, François OUVRARD, Nicolas OUDAERT, Jean-Claude PELLETEUR, , André SALAUN, Aymeric SEASSAU, Francky TRICHET

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024 Délibération n°2024-03

Adhésion au Comité 21 Grand Ouest

La Présidente

Expose,

Le Comité 21 est un réseau multi-acteurs national dédié au développement durable. Il accompagne ses adhérents afin d'accélérer les transformations nécessaires pour aboutir à une société plus durable et responsable, au niveau territorial, national, européen et international.

Le réseau national des adhérents est organisé en 5 collèges : « entreprises et fédérations professionnelles » (environ 125 membres) ; « collectivités territoriales, services de l'Etat et organismes rattachés » (environ 155 membres) ; « associations et fondations » (environ 110 membres) ; « établissements d'enseignement, de formation et de recherche » (environ 30 membres) et « citoyens » (53 membres).

Organisé sous forme associative à l'échelle nationale, le Comité 21 dispose d'un établissement régional Grand Ouest et accompagne les acteurs publics et privés au plus proche de leurs enjeux.

Depuis 2020, Le Comité 21 Grand Ouest appuie notamment le GIEC (Groupe Interdisciplinaire d'Experts sur le Changement climatique) des Pays de la Loire, dédié à l'analyse des impacts du changement climatique en région.

En juin 2023, l'intervention de la présidente du GIEC Pays de la Loire, Virginie Raisson-Victor, à la 1ère assemblée du territoire Trajectoire 2050, a ainsi permis aux élu.e.s des intercommunalités membres du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire de partager et d'approfondir les impacts des dérèglements climatiques et les défis auxquels nous devons faire face.

Le Comité 21 permet à ses adhérents d'enrichir leur analyse, de confronter les points de vue, de contribuer à une vision collective, grâce notamment à des échanges entre pairs et à des cycles de travail et des formations thématiques, de partager des pratiques et de co-construire des outils. En 2024, les thèmes abordés seront en particulier : « Territoires durables », « Agenda 2030 et collectivités », « Nouveaux enjeux de la RSE » et « Adaptation aux changements climatiques ».

Le montant de l'adhésion pour le Pôle métropolitain s'élève en 2024 à 1 000 € HT (1200 € TTC).

Considérant qu'il est de l'intérêt du Pôle métropolitain et de ses intercommunalités membres d'adhérer au Comité 21 à l'échelle de son territoire pour :

- Faire face collectivement aux nouveaux défis en matière de climat, de biodiversité et de gestion des ressources
- Accompagner les transitions dans le cadre de la coopération territoriale
- Contribuer à la mise en œuvre du projet Trajectoire 2050 et à l'évaluation du SCoT
- Bénéficier à titre préférentiel de l'expertise et des formations du Comité 21 Grand Ouest

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Décide de l'adhésion du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire au Comité 21 Grand Ouest ;
- Indique que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle seront inscrits au budget ;
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à renouveler annuellement ladite adhésion, et à accomplir toute formalité liée à l'exécution de la présente décision.

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024 Délibération n°2024-03

Adhésion au Comité 21 Grand Ouest



A L'UNANIMITE

POUR (35): Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Aziliz GOUEZ, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Bruno VEYRAND.

CONTRE (0)
ABSTENTION (0)

Nantes, le 15 février 2024

Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 20/02/2024



ID : 044-200035335-20240215-2024_03-DE

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024 Délibération n°2024-04

Délibération complémentaire à la désignation des représentants du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à la Société Publique Locale Loirestua

Date de la convocation : 1^{er} février 2024

Nombre de membres du Comité Syndical : 53

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Président de séance : Johanna Rolland

Secrétaire de séance : Eric Provost

Présents (28) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Céline PAILLARD, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Bruno VEYRAND.

Absents et représentés (7) : Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Johanna ROLLAND, Anthony DESCLOZIERS donne pouvoir à Bertrand AFFILE, Aziliz GOUEZ donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Jean-Sébastien GUITTON donne pouvoir à Tristan RIOM, Franck HERVY donne pouvoir à Jean-Michel CRAND, Pascal PRAS donne pouvoir à Jacques GARREAU, Claire TRAMIER donne pouvoir à Michel GUILLARD

Absents et excusés (18) : Laure BESLIER, Delphine BONAMY, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, Christophe COTTA, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Stéphanie GUILLON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Valérie OPPELT, François OUVRARD, Nicolas OUDAERT, Jean-Claude PELLETEUR, , André SALAUN, Aymeric SEASSAU, Francky TRICHET

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 février 2024 Délibération n°2024-04

Délibération complémentaire à la désignation des représentants du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à la Société Publique Locale Loirestua

La Présidente

Expose,

Le comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a désigné lors de sa séance du 15 octobre 2020 monsieur Fabrice ROUSSEL et madame Céline GIRARD-RAFFIN comme représentants du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au sein de la Société Publique Locale (SPL) LOIRESTUA. La délibération ne mentionne que l'assemblée générale, or, il s'agissait de désigner des représentants à la fois à l'assemblée générale et au conseil d'administration de cet organisme.

Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle en prenant acte que Monsieur ROUSSEL et Madame GIRARD-RAFFIN ont bien été désignés comme représentants du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans les 2 instances de LOIRESTUA, à savoir l'assemblée générale et le conseil d'administration et ce, depuis le 15 octobre 2020.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

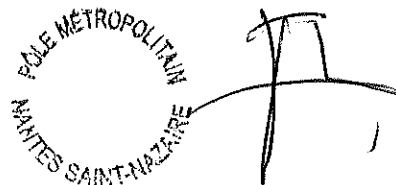
- Prend acte de l'erreur matérielle qui s'est glissée dans la délibération n°2020-17 en date du 15 octobre 2020
- Décide qu'il convient de lire que Monsieur Fabrice Roussel et Madame Céline GIRARD-RAFFIN ont été désignés, depuis cette date, représentants du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration de la SPL LOIRESTUA.
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à accomplir toute formalité liée à l'exécution de la présente décision.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 15 février 2024

POUR (35): Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Aziliz GOUEZ, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Bruno VEYRAND.

Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



CONTRE (0)
ABSTENTION (0)